

PIECES A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DES ETUDIANTS ANNEE 2017-2018 (Présentiel et IA WEB)

Tout dossier incomplet sera refusé et ne pourra donner lieu à une inscription.

1 ^{er} inscription ALLSH	Réinscription ALLSH	Pièces à fournir
x		Original et copie d'une pièce officielle d'identité avec photo en cours de validité (CNI ou Passeport ou permis de conduire)
x	x	Si vous êtes mineur, Autorisation parentale manuscrite signée d'un des parents ou du représentant légal et copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du parent signataire
X		Pupille de la nation Attestation mentionnant le statut de pupille de la nation
x		Original + copie de la certification de participation de l'attestation de recensement et de la journée Défense et Citoyenneté (ex journée d'appel à la défense). Attention la convocation à la journée n'est pas recevable.
x		2 Photos d'identité
X	X	Copie Attestation de droit de la carte vitale de l'étudiant à jour ou copie de la carte européenne pour les étudiants étrangers – voir sécurité sociale plus bas
x	x	Rappel : Si vous travaillez : Contrat de travail (original et copie) ou attestation de l'employeur de l'étudiant mentionnant un nombre d'heures >150H par trimestre ou >600h par an entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018 (voir sécurité sociale plus bas)
X	X	Attestation de responsabilité civile couvrant l'étudiant pour l'année 2017/2018
X	X	Si vous êtes boursier copie avis conditionnel de bourse pour 2017-2018
X	X	Formulaire « cession droit à l'image » (IA Web)
X		Original et copie du Relevé de notes du baccalauréat
x	x	Original et copie de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu ou du relevé de notes de la dernière formation suivie
x	x	Le nombre d'inscriptions consécutives est limité à 5 en licence et à 3 en master. Toute inscription supplémentaire devra faire l'objet d'une demande de dérogation (imprimé disponible en scolarité et à rapporter le jour de votre rendez-vous si une dérogation vous a été accordée)
x		En cas d'interruption d'étude, fiche de liaison délivrée par le bureau de la FORMATION CONTINUE
x		Transfert : Demande de transfert acceptée par l'université de départ et d'arrivée et relevés de notes. L'inscription ne pourra se finaliser qu'une fois le dossier étudiant arrivé au service de la scolarité AMU.
X		APB : notification de l'Admission post-Bac (APB)
X	X	CPGE - Ecandidat - DAP - CAMPUS FRANCE Attestation d'admission émise par la commission pédagogique pour l'année 2017/2018 (si baccalauréat étranger fournir la traduction des Relevés de notes)
	x	Carte d'étudiant AMU pour mise à jour
x	x	Moyen de paiement (Chèque, Carte Bleue et Mandat Cash) pour boursier et non boursier. Paiement CB de préférence.

**PIECES A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DES ETUDIANTS ANNEE 2017-2018
(Présentiel et IA WEB)**

Tout dossier incomplet sera refusé et ne pourra donner lieu à une inscription.

PIECES A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DES ETUDIANTS ANNEE 2017-2018 (Présentiel et IA WEB)

Tout dossier incomplet sera refusé et ne pourra donner lieu à une inscription.

Sécurité sociale

- Etudiant âgé de 16 à 19 ans (entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018)	Attestation de sécurité sociale du parent où figure les nom et prénom de l'étudiant et copie lisible de la carte vitale de l'étudiant
- Etudiant âgé de 16 à 19 ans qui dépend d'un parent non salarié ou bénéficiant d'un régime spécifique	Attestation de sécurité sociale du parent où figure les nom et prénom de l'étudiant et copie lisible de la carte vitale de l'étudiant
- Etudiant âgé de 20 ans (entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018)	Attestation de sécurité sociale et copie lisible de la carte vitale de l'étudiant
- Etudiant ayant acquitté pour 2017/2018 sa cotisation sécurité sociale étudiante dans un autre établissement qu'AMU	Justificatif de paiement pour l'année universitaire 2017/2018
- Etudiant âgé de 20 ans qui dépend d'un parent bénéficiant « d'un régime très spécifique »	Attestation de sécurité sociale du parent où figure les nom et prénom de l'étudiant et copie lisible de la carte vitale de l'étudiant
- Etudiant âgé de 21 à 28 ans (entre le 01/09/2017 et 31/08/2018)	Attestation de sécurité sociale et copie lisible de la carte vitale de l'étudiant
- Etudiant âgé de 21 à 28 ans (entre le 01/09/2016 et 31/08/2017) qui dépend d'un parent agent SNCF ou fonctionnaire international	Attestation de sécurité sociale du parent où figure le nom et prénom de l'étudiant et copie lisible de la carte vitale de l'étudiant
- Etudiants étrangers hors Espace Economique Européen (EEE) ou Suisse (ayant – de 28 ans au 31/08/2018)	Attestation de sécurité sociale et copie lisible de la carte vitale de l'étudiant
- Etudiants boursiers du gouvernement français (exonéré)	Attestation officielle de bourse du gouvernement français
- Etudiants étrangers de l' Espace Economique Européen (EEE) ou Suisse (ayant – de 28 ans au 31/08/2018)	Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques sans restrictions tarifaires
- Etudiants âgés de plus de 28 ans bénéficiant d'un report de la limite d'âge : soit pour des raisons de cursus soit en raison d'une infirmité permanente soit pour raisons médicales (maladie, maternité, accident)	A vérifier par la scolarité Décision de la CPAM Avis médical de la CPAM
- Etudiant salarié selon quotité du temps travaillé	Contrat de travail (original et copie) ou attestation de l'employeur de l'étudiant mentionnant un nombre d'heures >150H par trimestre ou >600h par an entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018

**PIECES A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DES ETUDIANTS ANNEE 2017-2018
(Présentiel et IA WEB)**

Tout dossier incomplet sera refusé et ne pourra donner lieu à une inscription.